



ORGANISATEUR TECHNIQUE : MOTO CLUB DE TAYAC

Siège social : Mairie – 33570 TAYAC

☎ 06.16.25.31.69

✉ motoclubtayac@gmail.com

INFORMATIONS PILOTES

Chers pilotes,

En collaboration avec la municipalité de la commune de Sablons et le toute l'équipe du Moto Club de Tayac, nous avons le plaisir de vous annoncer que le SUPERCROSS DE SABLONS fera son grand retour le jeudi 18 Mai 2023 après trois années d'interruption.

Au programme, beaucoup de nouveautés avec notamment un dispositif d'éclairage du circuit complètement rénové pour vous offrir des conditions de course optimales, ainsi qu'un format de course repensé, en lien direct avec les codes de la discipline.

Afin que cette journée soit une réussite pour tous, vous trouverez ci-après une présentation complète de la compétition ainsi qu'un certain nombre de points importants qui concernent votre venue.

Benoit VERGEZ-BICAT

Président du SUPERCROSS DE SABLONS

1-Parc Pilotes / Horaires d'accès :

L'accès au parc pilote se fera à partir du Mercredi 17 Mai 2023 entre 18h00 et 20h00, puis le Jeudi 18 Mai 2023 à partir de 7h00. Les pilotes qui arriveront en dehors de ces horaires seront invités à stationner sur les parkings spectateurs situés en amont de l'entrée du parc pilotes (voir plan en annexe).

Aucune source d'électricité ne sera installée par l'organisation dans le parc pilotes. Pensez donc à prévoir un groupe électrogène autonome.

2- Horaires :

Jeudi 18 Mai 2023

=> 07h30 à 09h45 : Contrôle Administratif et Contrôle Technique

=> 10h00 : Essais libres et essais chronos

=> 14h00 : courses

Vous trouverez en annexe de la présente les horaires provisoires détaillées



3-Droit d'entrée :

Chaque pilote se verra remettre lors de son accès au parc pilotes 4 bracelets.

- Avec accès piste : un mécanicien, titulaire d'une licence délivrée par la FFM de l'année en cours titulaire âgé d'au minimum 14 ans. Bracelet délivré uniquement sur présentation de la licence.

- Sans accès piste : deux accompagnateurs. Si vous ne désirez aucun accès piste, vous recevrez 3 bracelets accompagnateurs.

L'organisation mettra les bracelets uniquement aux bras des personnes présentes lors du contrôle accès parc coureurs. Le tarif de l'entrée est fixé à 14€ pour la journée. Les personnes souhaitant obtenir une entrée supplémentaire devront acquérir un billet aux guichets prévus à cet effet. A noter que l'évènement est gratuit pour les moins de 12 ans.

4- Aire de lavage :

Le site n'est pas équipé d'une aire de lavage.

Les pilotes doivent positionner un tapis environnemental conforme aux recommandations FFM sous chaque moto utilisée pour la compétition.

5-Ordures / Déchets :

Un sac poubelle sera remis à chaque pilote afin qu'il y dépose l'ensemble de ses ordures.

En fin de journée, tous les pilotes sont invités à déposer leurs ordures dans un emplacement prévu à cet effet et indiqué sur site. Nous vous en remercions par avance

6-Protection Incendie :

La protection incendie de la compétition sera assurée par l'organisateur conformément aux règles techniques de sécurité FFM discipline Motocross.

Il est interdit de fumer dans la zone d'attente et les éventuelles zones de réparation et/ou signalisation.

Chaque pilote devra également être muni de son propre extincteur, à jour de sa révision annuelle.

Enfin, veuillez noter que les barbecues et l'utilisation de tout objet pouvant provoquer un départ de feu sont interdits.



REGLES PARTICULIERES

ARTICLE 1 – PILOTES ADMIS

Choix de la cylindrée : chaque pilote inscrit au Supercross de Sablons pourra choisir de s'inscrire dans la catégorie de son choix et devra concourir dans cette catégorie durant toute la durée de la compétition.

=> Catégorie SX 1 / SX 2

- être âgé au moins de 15 ans
- posséder une licence NCO, LUE, Inter ou Inter Jeune

=> Catégorie JUNIORS 125cc / SX 2

- 125cc 2T : 13 ans min - 18 max
- Sx 2 de 175cc à 250cc 4T : 15 ans min - 18 max
- posséder une licence NCO, LUE, Inter ou Inter Jeune

=> CHALLENGE LOISIRS SX1/SX2

- être âgé au moins de 15 ans - Ne pas être inscrit sur la liste de notoriété LMNA
- posséder une licence NCO

=> Catégorie SX 85cc

- être âgé au moins de 12 ans
- posséder une licence NJ3C

ARTICLE 24 : AGES, CYLINDREES ET DUREES DE PRATIQUE DES PARTICIPANTS

AGE	CYLINDRÉE	DURÉE DE PRATIQUE PAR JOUR
A partir de 12 ans	90cc 2T maxi 150cc 4T maxi	Activités de compétition. 1 heure de roulage en course maximum par jour. La durée de chaque manche ne peut excéder 10 minutes.
A partir de 13 ans	125cc 2T maxi 150cc 4T maxi	Activités de compétition 1h30 de roulage en course maximum par jour. La durée de chaque manche ne peut excéder 12 minutes.
A partir de 15 ans	Libre	Libre

ARTICLE 2 – MACHINES

Pourront disputer le Supercross de Sablons, les machines de type Motocross, dans la limite des classes définies dans l'article 4 du règlement Technique Motocross FFM.

ARTICLE 3 – ENGAGEMENTS

Le prix de l'engagement est fixé à 45€ par pilote (sauf SX 85cc 35€)

Le nombre de pilotes sera limité par catégorie. Les pilotes seront sélectionnés 15 jours avant l'épreuve. Passé ce délai, les pilotes pourront être engagés qu'en fonction des places disponibles.



Le pilote engagé à la compétition qui ne pourra se rendre à cette dernière devra prévenir l'organisateur, par écrit et fournir un justificatif médical le cas échéant. En cas d'absence non motivée au Supercross de Sablons, l'organisateur se réserve le droit de retenir le montant de l'engagement.

ARTICLE 4 – CONTROLE ADMINISTRATIF

Les contrôles administratifs conformément aux dates et horaires indiqués dans le règlement particulier de l'épreuve

ARTICLE 5 – CONTROLE TECHNIQUE

L'accès à la piste pour les essais ne sera autorisé qu'aux pilotes déjà passés au contrôle technique. Les pilotes peuvent présenter deux machines au contrôle technique pour les essais et les courses. Les pilotes peuvent changer de machine entre deux courses. Les machines devront être conformes au règlement Technique Motocross.

Carburant : « Toutes les machines doivent être alimentée par du carburant sans plomb, conforme aux spécifications de la FIM ».

Mise en parc fermé :

A l'issue de la Finale, le commissaire technique fera mettre au parc fermé les trois premières motos de la finale pendant le temps (10 minutes) réglementaire à la recevabilité d'une réclamation.

ARTICLE 6 – DEROULEMENT DE L'EPREUVE

Voir annexe ci-jointe

ARTICLE 7 – HORAIRES

Les horaires du Supercross de Sablons sont donnés à titre indicatif. Ils sont susceptibles d'être modifiés à tout moment, suivant les impératifs de la manifestation. Les pilotes doivent être attentifs aux informations données par voie de sonorisation qui les renseignent sur les éventuels changements.

ARTICLE 8 – PROCEDURE DE DEPART

Le départ sera donné obligatoirement à la grille par le directeur de course ou au drapeau tricolore en cas de défaillance de la grille. Dès son signal, plus aucune intervention mécanique ne pourra se faire avec l'aide d'un mécanicien sur les motos, même s'il y a une interruption de la procédure de départ. Les mécaniciens ne pourront intervenir qu'une fois la grille tombée.

Toutefois, un mécanicien pourra uniquement aider son pilote pour la mise en place sur la grille de départ (bloc fourche – calle de départ si nécessaire). Les pilotes se mettront en 2^{ème} ligne lorsque la 1^{ère} sera complètement occupée



ARTICLE 9 – ARRET DE LA COURSE

Tout faux départ sera indiqué en brandissant un drapeau rouge. Les coureurs ayant pris le départ devront retourner à la zone d'attente et un nouveau départ sera donné aussitôt que possible.

Si une manche est arrêtée avant que la moitié du temps imparti se soit écoulé, elle sera recommencée pour la durée restant à parcourir.

L'ordre pour le nouveau départ en file indienne sera déterminé par le classement des coureurs lors du tour précédant la présentation du drapeau rouge si au moins un tour complet a été effectué. Le(s) coureur(s) que l'arbitre jugera responsable(s) de la présentation du drapeau rouge sera (seront) placé(s) derrière les coureurs ayant accompli un nombre de tours égal ou supérieur.

L'arbitre peut exclure un ou plusieurs coureurs, jugés coupables de l'arrêt de la course, et leur interdire de prendre part au nouveau départ.

Si une manche est arrêtée après que la moitié du temps imparti soit écoulé, la course sera déclarée terminée. L'ordre d'arrivée sera déterminé par le classement des coureurs lors du tour précédant la présentation du drapeau rouge.

ARTICLE 10 – CLASSEMENT

Le vainqueur est le coureur qui franchit le premier la ligne d'arrivée.

Pour être classé, les pilotes devront avoir fait au moins 1 tour ou avoir franchi au minimum une fois la boucle informatique d'arrivée.

ARTICLE 11 – LISTE DES PRIX D'ARRIVEE

Un budget de 4800€ est alloué aux récompenses des 10 pilotes finalistes.

ARTICLE 12 – PODIUM

Sauf en cas de force majeure, la présence des lauréats est obligatoire sur le podium.

Cette remise des prix sera mise en œuvre par l'organisateur immédiatement après la dernière manche de la compétition.

ARTICLE 13 – ROLE DES OFFICIELS

Le Supercross de Sablons est organisé sur le principe du contrôle par un arbitre.

L'autorité et les responsabilités de l'arbitre sont les suivantes :

- L'arbitre exerce le contrôle suprême de la manifestation et il doit s'assurer que tous les règlements sont respectés ;
- L'arbitre n'a aucune responsabilité quant à l'organisation de la manifestation et n'a aucune tâche exécutive autre que celles définies dans le règlement ;
- Il doit être présent la veille de la manifestation et jusqu'à ce que ses fonctions soient terminées à la fin des entraînements et de la manifestation soit au moins 30 minutes après l'affichage des résultats ;
- En compagnie du directeur de course, il doit inspecter la piste et les protections avant le début des entraînements et de la manifestation ;
- Il doit s'assurer que toutes ses décisions ayant une influence ou modifiant le programme publié,



telles que reprise d'une course, exclusion d'un coureur, ajournement, arrêt ou annulation de la manifestation, soient immédiatement communiquées au directeur de course pour qu'il puisse agir ;

- L'arbitre doit arrêter la manifestation jusqu'à ce qu'il ait été donné suite à ses décisions et il doit s'assurer que les motifs des décisions ainsi que tout retard soient expliqués au public par le speaker ;

- Il peut arrêter, ajourner ou faire annuler une manifestation ou une partie de celle-ci pour toute raison qui, selon lui, justifie une telle action. Aucune autre personne ne peut arrêter, ajourner ou faire annuler une manifestation ou une partie de cette dernière. Cependant, le directeur de course doit être consulté avant qu'une telle décision ne soit prise si cette dernière est rendue nécessaire par les conditions atmosphériques qui peuvent avoir une influence sur la surface de la piste ;

- L'arbitre peut infliger une sanction à toute personne qui ne se conforme pas au règlement ou aux instructions données, ou est coupable de mauvaise conduite, d'attitude déloyale ou indélicat ou qui manifeste, soit par la parole, soit par le geste, son désaccord sur une décision prise par l'arbitre ou autres officiels autorisés à le faire. La sanction peut prendre la forme d'une amende, d'une exclusion d'un coureur, d'un retrait de la manifestation et/ou d'un avertissement pour qu'elle prenne les mesures qu'elle juge appropriées ;

- L'arbitre étudiera immédiatement toute réclamation qui lui est soumise par l'intermédiaire du directeur de course conformément au code sportif de la FFM et du règlement.

De même pour le Supercross de Sablons, la LMNA désignera une équipe de Chronométrage.

ARTICLE 14 – APPLICATION DU REGLEMENT

Toute aide extérieure sur le parcours est interdite, sauf si elle est apportée par un commissaire placé par l'organisation dans le but d'assurer la sécurité.

L'intervention d'un mécanicien ne pourra s'exercer que dans les limites de l'espace prévu.

D'autre part, il est interdit de « couper » le parcours. Le fait d'essayer d'obtenir un avantage en coupant le parcours, entraînera l'exclusion des essais qualificatifs et/ou de la course en question. Si nécessaire, l'Arbitre décidera des sanctions supplémentaires.

Afin de ne pas en tirer avantage, un coureur qui sort de la piste peut uniquement continuer la course s'il revient prudemment sur la piste au point le plus proche de l'endroit où il l'a quittée.

Il est rappelé que, conformément au règlement général des manifestations sportives FFM, l'Arbitre d'une épreuve a toujours le droit de prendre des décisions d'urgence en cas de force majeure ou de sécurité.

Tous les points non prévus au présent règlement seront étudiés par l'Arbitre.

Enfin, tout pilote est responsable de ses accompagnateurs sur le circuit et ses abords, avant, pendant et après la course.

ARTICLE 15 – RECLAMATIONS

Toutes les réclamations seront présentées dès que la raison de la réclamation est connue ; elles doivent être faites par écrit, accompagnées de la caution, et remises au directeur de course pour transmission à l'arbitre.



Les réclamations relatives à une erreur, irrégularité ou action frauduleuse pouvant influencer le résultat d'une course dans laquelle le coureur concerné (et/ou la machine impliquée) doit prendre part ultérieurement, doivent être présentées avant que les coureurs ne quittent la zone d'attente du départ pour participer à cette manche.

Si une réclamation concerne un incident durant la course, elle doit être présentée avant que les coureurs quittent la zone d'attente du départ pour la manche suivante.

Si un incident donnant lieu à réclamation se produit dans la dernière course de la manifestation, la réclamation doit être présentée après l'affichage des résultats dans les 10 minutes oralement et pour recevable confirmée dans un délai de 30 mn après l'affichage.

Il est rappelé que le montant du droit de réclamation est de 75€. Il doit être déposé auprès du directeur de course lorsqu'il s'agit de réclamations relatives aux classements et doit être assorti d'une caution de 75€, lorsqu'il suppose un démontage moteur.

ARTICLE 16 – ACCES PISTE

Seuls les officiels, les pilotes, le personnel de maintenance de la piste et les journalistes accrédités par l'organisation auront accès à la piste pendant les séances d'essais et les courses.

Les mécaniciens devront rester dans la zone qui leur est réservée.

Aucune assistance n'est autorisée en dehors de cette zone sous peine de disqualification.

ARTICLE 17 – LITIGES NON PREVUS AU PRESENT REGLEMENT

Se reporter aux RTS de la discipline et au règlement du Championnat de France de Supercross 2023.

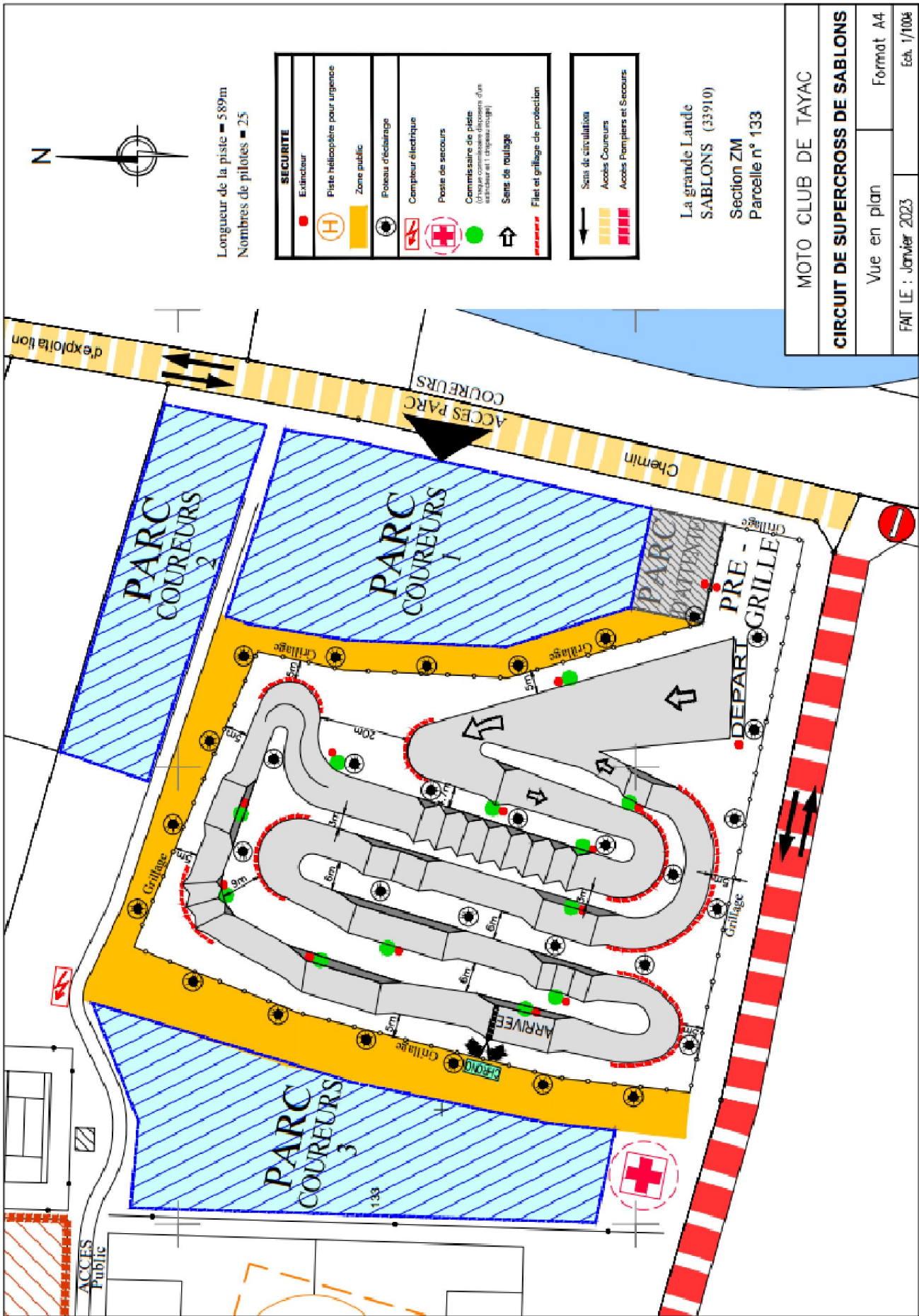
ARTICLE 18 – ANNEXES

Plan du circuit

Plan de masse

Horaires prévisionnels

SUPERCROSS SABLONS

Longueur de la piste = 589m
Nombres de pilotes = 25

SECURITE	
	Extincteur
	Plate hélicoptère pour urgence
	Zone public
	Poleau d'éclairage
	Compteur électrique
	Poste de secours
	Commissaire de piste (extincteur et 1 clapnet rouge)
	Sens de roulage
	Filet et grillage de protection

	Sens de circulation
	Accès Coureurs
	Accès Pompiers et Secours

La grande Lande
SABLONS (33910)
Section ZM
Parcelle n° 133

MOTO CLUB DE TAYAC

CIRCUIT DE SUPERCROSS DE SABLONS

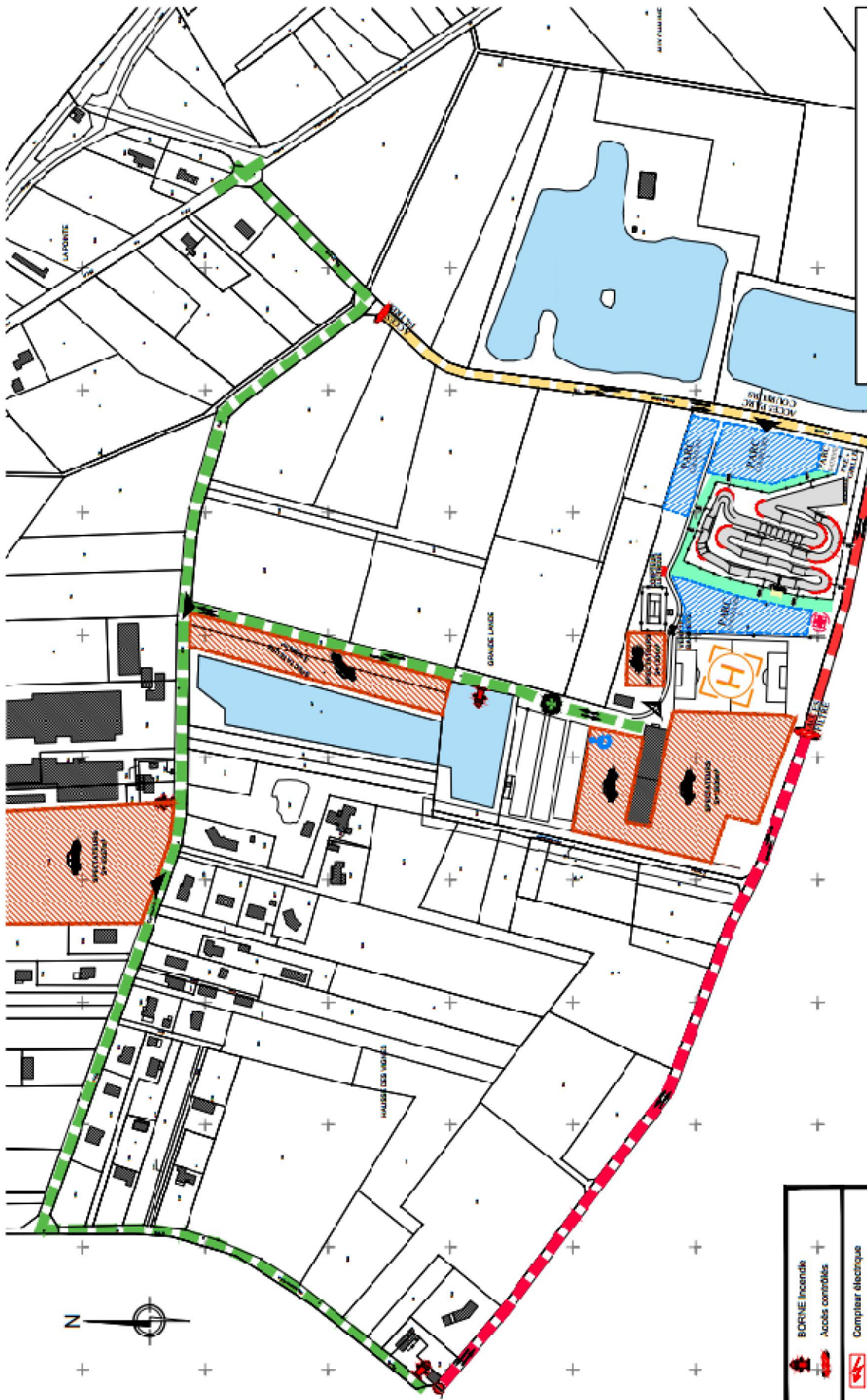
Vue en plan

Format A4

FAIT LE : Janvier 2023







Ech. 1/100e




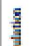
SUPERCROSS SABLONS

MOTO CLUB DE TAYAC	
CIRCUIT DE SUPERCROSS DE SABLONS	
PLAN DE MASSE	Format A4
FAT LE : Janvier 2023	Ech. 1/406

La grande Lande
SABLONS (33910)
Section ZM+
Parcelle n° 133

	BORNE Incendie Accès contrôlés		Compteur électrique
	Poste de secours		Poste de secours
	Plate hélicoptère pour urgence		Zone publique

	Sens de circulation
	Accès Public
	Accès Courants
	Accès Pénitenciers et Secours



HEURE DE DEBUT		CATEGORIES	DEROULEMENT	DUREE
Mercredi				
18h30	20h00	Contrôle administratif et Technique		
Jeudi				
7h30	9h45	Contrôle administratif et Technique		
10:00	Série A	CHALLENGE LOISIRS	Essai libre	8 mn
10:10	Série B	CHALLENGE LOISIRS	Essai libre	8 mn
10:20	Série A	JUNIORS (challenge)	Essai libre	8 mn
10:30	Série B	JUNIORS	Essai libre	8 mn
10:40	Série	SX 85	Essai libre	8 mn
10:50	Série A	SX2	Essai libre	8 mn
11:00	Série B	SX1	Essai libre	8 mn
11:10	ENTRETIEN PISTE			
11:25	Série A	CHALLENGE LOISIRS	Essai chrono	8 mn
11:35	Série B	CHALLENGE LOISIRS	Essai chrono	8 mn
11:45	Série A	JUNIORS (challenge)	Essai chrono	8 mn
11:55	Série B	JUNIORS	Essai chrono	8 mn
12:05	Série	SX 85	Essai libre	8 mn
12:15	Série A	SX2	Essai chrono	8 mn
12:25	Série B	SX1	Essai chrono	8 mn
DEJEUNER				
14:00	Série A	CHALLENGE LOISIRS	Manche 1 + 1 Reco	6 mn + 1T
14:12	Série B	CHALLENGE LOISIRS	Manche 1 + 1 Reco	6 mn + 1T
14:24	Série A	JUNIORS (challenge)	Manche 1 + 1 Reco	6 mn + 1T
14:36	Série B	JUNIORS	Manche 1 + 1 Reco	6 mn + 1T
14:48	Série	SX 85	Manche 1 + 1 Reco	6 mn + 1T
15:00	Série A	SX2	Manche 1 + 1 Reco	6 mn + 1T
15:12	Série B	SX1	Manche 1 + 1 Reco	6 mn + 1T
15:24	ENTRETIEN PISTE			
15:54	Série A	CHALLENGE LOISIRS	Manche 2	6 mn + 1T
16:06	Série B	CHALLENGE LOISIRS	Manche 2	6 mn + 1T
16:17	Série A	JUNIORS (challenge)	Manche 2	6 mn + 1T
16:28	Série B	JUNIORS	Manche 2	6 mn + 1T
16:39	Série	SX 85	Manche 2	6 mn + 1T
16:50	Série A	SX2	Manche 2	6 mn + 1T
17:01	Série B	SX1	Manche 2	6 mn + 1T
17:12	ENTRETIEN PISTE			



HEURE DE DEBUT		CATEGORIES	DEROULEMENT	DUREE
17:42	Série 1	CHALLENGE LOISIRS	Repechage	6 mn + 1T
17:54	Série 1	JUNIORS	Repechage	6 mn + 1T
18:05	Série 1	SX	Repechage	6 mn + 1T
REPAS				
20:15	Finale C	CHALLENGE LOISIRS	+ 1 T reco	7 mn + 1T
20:27	Finale C	JUNIORS	+ 1 T reco	7 mn + 1T
20:39	Finale C	SX	+ 1 T reco	7 mn + 1T
20:51	Finale B	CHALLENGE LOISIRS		7 mn + 1T
21:02	Finale B	JUNIORS		7 mn + 1T
21:13	Finale B	SX		7 mn + 1T
21:24	ENTRETIEN PISTE			
21:54	Finale A	CHALLENGE LOISIRS	Finale A	8 mn + 1T
22:06	Finale A	JUNIORS	Finale A	8 mn + 1T
22:18	Finale A	SX 85	Manche 3 - Finale A	8 mn + 1T
22:30	Finale A	SX	Finale A	8 mn + 1T
22:42	ENTRETIEN PISTE			
22:54			2 passages sur la ligne	3 derniers
23:00			2 passages sur la ligne	3 derniers
23:06			2 passages sur la ligne	3 derniers
23:12			2 passages sur la ligne	3 derniers
23:18			2 passages sur la ligne	3 derniers
23:24			3 passages	10 derniers
23h55		Remise des récompenses		